

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 17 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 9 janvier 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 4

Michel BRUN
Morgan FAURE
Julien FIAT
Émilie SALVI

Procurations : 0

Votants : 6

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20200117-03 : Projet d'amélioration pastorale : réfection de la piste pastorale de Basse-Montagne

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réfection de la piste pastorale de Basse-Montagne. Pour mémoire, cette piste est l'unique voie d'accès carrossable à l'alpage du Grand-Galbert, et constitue un équipement précieux pour les éleveurs et bergers en estive : montée/descente rapide des bêtes et matériels, accès engins pour travaux débroussaillage, ravitaillement bergers... Compte-tenu que le revêtement est aujourd'hui très dégradé, il n'est en pratique plus possible d'utiliser cette piste avec un véhicule classique ou une bétailière. Le projet présenté ci-dessous à vocation à rendre à nouveau praticable cette piste par des travaux de nettoyage de la végétation aux abords, de scarification et broyage des points durs rocheux, de reprise des dévers et renvois d'eau, d'empierrement.

Madame le Maire présente dans le tableau ci-dessous les propositions des entreprises consultées sur le seul critère du prix.

Lot unique - Remise en état de la piste pastorale de Basse-Montagne (3 000 ml)	
Prix global des prestations (100%)	
1. SAS Gravier TP	
Montant	25 080,00 € HT
Note	90/100
Note totale : 90/100	
2. Entreprise FIAT	
Montant	22 900,00 € HT
Note	100/100
Note totale : 100/100	

Madame le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise FIAT, mieux-disante au regard des critères énoncés, pour un montant total de 22 900,00 € HT, et de suspendre la signature du marché avec celle-ci, jusqu'à obtention de l'accord des financeurs sollicités pour ce projet.

Pour ce type de projet, la Commune d'Ornon peut par ailleurs bénéficier d'une « assistance à membre » de la Fédération des alpages de l'Isère (FAI), décomposée en deux phases présentées ci-dessous :

- Phase 1 : Émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet, pour un montant total de 1 188,00 € HT ;

- Phase 2 : Suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus, pour un montant total de 792,00 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'assistance à membre proposée par la FAI, de l'autoriser à contractualiser avec cette dernière pour la Phase 1, et de suspendre la signature du devis relatif à la Phase 2, jusqu'à obtention de l'accord des financeurs sollicités pour ce projet.

Ce projet d'amélioration pastorale est éligible à la mesure 07.61 du Programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes 2014-2020, qui prévoit un taux de subvention à hauteur de 70 % de l'assiette des dépenses éligibles. Madame le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
AMOA FAI – Phase 1	1 188,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (mesure 07.61 du PDR)	8 708,00 €	35 %
AMOA FAI – Phase 2	792,00 €	Europe (FEADER)	8 708,00 €	35 %
TRAVAUX	22 900,00 €	Autofinancement commune	7 464,00 €	30 %
Total dépenses	26 860,00 €	Total recettes	26 860,00 €	-

L'octroi d'une aide au titre de cette mesure implique notamment que le maître d'ouvrage s'engage à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans, et se soumette aux contrôles y compris sur place.

Madame Monique FIAT, intéressée par la décision ne prend pas part au vote.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des votants autorisés,

retient l'offre de l'entreprise FIAT, pour un montant total de 22 900,00 € HT, ainsi que la proposition d'assistance à membre de la FAI, pour un montant total de 1 980,00 € HT,

précise suspendre les signatures du marché avec l'entreprise FIAT et du devis relatif à la Phase 2 avec la FAI, jusqu'à obtention de l'accord des financeurs sollicités pour ce projet,

décide de retenir le projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,

sollicite une subvention, la plus élevée possible et dans la limite des taux autorisés, auprès des financeurs concernés, et notamment l'Europe et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions, et notamment à signer le devis relatif à la Phase 1, présenté par la FAI.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**